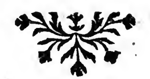
LES CRIMES DE ROBESPIERRE,

ET DE

SES PRINCIPAUX COMPLICES;

Leur supplice ; la mort de Marat ; son apothéose ; le procès et le supplice de CHARLOTTE CORDAY.

TOME II.



A PARIS,

Chez DES ESSARTS, Libraire, rue du Théâtre Français, N.° 9, au coin de la Place.

AN V. (1797 v. st.)

PRÉCIS HISTORIQUE
DE LA VIE ET DES CRIMES
DE COUTHON.

La nature sembloit avoir disposé Couthon à toutes les vertus douces qui attachent à l'humanité, et font le charme de la vie sociale. Il avoit une de ces physionomies heureuses, où la candeur paroissoit avoir fixé son asyle; sa voix étoit touchante, son langage doucereux et persuasif; la sensibilité se peignoit dans ses regards, et son abord affable sembloit appeler la franchise et commander la confiance.

L'infirmité à laquelle il étoit en proie, avoit rendu ces dons de la nature plus touchans encore; et quand on apprenoit surtout qu'il la devoit à son amour excessif pour la femme qu'il avoit épousée, l'intérêt qu'il inspiroit devenoit

plus vif, et on lui prêtoit une ame douce comme sa physionomie, sensible comme ses regards, et compatissante comme l'être qui souffre.

Mais tous ces dehors n'étoient qu'un prestige trompeur destiné à cacher l'ame la plus féroce et la plus complettement perverse qui ait jamais souillé l'humanité. Sous des traits séduisans, et sous l'enveloppe d'un corps à moitié détruit et privé de vie, Couthon portoit un cœur fermé à toute espèce de sensibilité, dévoré de l'ambition la plus effrénée, capable de toutes les lâchetés pour s'élever, et de tous les forfaits pour affermir sa tyrannie.

Il étoit né à Orsay, dans le département du Puy-du-Dôme; sa vie politique jusqu'à l'époque de ses liaisons avec Robespierre, n'offre rien d'intéressant : quoiqu'il fut membre de la seconde législature, à peine parvint-il à s'y faire connoître autrement que par

la singularité de ses infirmités, qui l'obligeoient à se faire transporter à bras au sein de l'assemblée, et qui fixoient autant l'intérêt que l'attention de ses collégues.

Si sa carrière politique se fut terminée à cette première législature, son nom seroit perdu dans l'oubli, et la France ne le compteroit pas au nombre des scélérats qui l'ont ravagée et couverte de sang; mais il fut nommé à la convention nationale, et c'est là que se développèrent tous les penchans atroces de son ame, qui sembloit n'être formée que pour ramper dans l'obscurité, ou pour dominer dans le crime.

Le jour où la convention nationale tint sa première séance, Couthon prononça lui-même son arrêt de mort. La singularité de la motion qu'il fit mérite d'être connue, par les rapprochemens qu'elle présente.

« Des bruits désastreux circulent

» dans le public, dit-il; on ose parler
» de royauté; mais les rois ne convien-
» nent qu'à des esclaves; j'ai entendu
» parler, et j'en ai frémi, de dictateur,
» de *triumvirat;* je crois que c'est une
» calomnie de nos ennemis. Il convient
» donc à la convention d'exposer clai-
» rement les principes qui font la base
» de ses opérations : jurons tous la sou-
» veraineté du peuple, toute cette sou
» veraineté, rien que cette souveraine-
» té; décrétons la peine de mort con-
» tre ceux qui oseroient porter atteinte
» à la souveraineté du peuple, à la li-
» berté et à l'égalité ».

Qui eût dit alors que cet homme, qui mettoit tant d'importance à assurer la liberté des Français, en seroit un jour le plus sanguinaire ennemi, et qu'il feroit partie de ce *triumvirat* dont le nom seul le faisoit frémir d'horreur?

Son langage insinuant, ses propo-

sitions qu'un esprit de paix sembloit toujours lui dicter, ses réflexions hypocrites, les larmes dont ses yeux se mouilloient en parlant du bonheur du peuple et de l'amour de la patrie; une grande apparence de douceur et de modération le firent bientôt distinguer dans la nouvelle assemblée, on le crut vertueux.

Mais le fonds de son ame n'avoit point échappé à Robespierre, dont le grand intérêt étoit de se former de loin des complices qui pussent, les uns par leur hypocrisie, les autres par leur enthousiasme fanatique, lui aider à jeter les fondemens de sa tyrannie.

Il se forma donc entre Robespierre et Couthon une étroite amitié. On se demandera peut-être comment Robespierre qui a sacrifié ses meilleurs amis, et qui les a tous précipités, les uns après les autres, sur l'échafaud, a pu

excepter Couthon de la disgrace commune à ses pareils; c'est que jamais il ne fut d'homme aussi bas et aussi rampant auprès de Robespierre, que Couthon : malheur à quiconque osoit douter devant lui de l'incorruptibilité de Robespierre, son arrêt de mort étoit prononcé, et tôt ou tard il devoit expier son audace sur l'échafaud. L'ambition qui dominoit cet homme, en qui les sources de la vie étoient à moitié détruites, étoit le principe de ce dévouement servile et criminel. Couthon avoit vu que Robespierre marchoit à grands pas vers la domination, et il s'étoit fortement attaché à son char, pour monter avec lui au pouvoir suprême, dont il convoitoit en secret une portion.

Aussi fut-il constamment l'apologiste des mesures révolutionnaires qui entroient dans les vues de Robespierre, et qui devoient lui applanir le chemin

de la dictature. Quelquefois même il osa être son organe, comme pour lui épargner la honte des propositions les plus désastreuses, et le sauver des suites de l'indignation publique, si elles venoient à soulever l'opinion contre elles. C'est ainsi que le 22 prairial on l'entendit d'une voix hypocrite, proposer la loi de sang qu'avoit rédigée son ami. L'histoire remarquera que les lois les plus sanguinaires qui avoient été arrachées à la convention, avoient été conçues ou proposées par cet infâme ministre de la tyrannie de Robespierre. Son génie fécond en inventions atroces, sembloit ne se reposer que lorsque les flammes ou l'échafaud avoient tout dévoré autour de lui.

Tout entier à son système de *vive force*, qui n'étoit que l'art funeste de faire crouler des cités, de les livrer aux flammes, et d'anéantir la génération entière par le fer et le feu;

c'est lui qui, repoussant tout moyen de conciliation, a causé les désastres de Lyon, et a plongé cette cité, jadis si florissante, dans une désolation éternelle.

Il ne faut, pour s'en convaincre, que lire la lettre que lui écrivoit, au moment où il présidoit le comité de salut public, un de ses collègues qui, sans doute, n'étoit pas dans le secret des desseins médités contre la ville de Lyon.

« Un motif bien intéressant pour un » patriote tel que vous, me détermine » à vous écrire pour vous prier de » prendre connoissance d'une lettre » que j'écris par ce même courrier, » à Lacroix notre collègue. Vous y » verrez la douce attente dans laquelle » nous sommes ici pour la ville de » Lyon. Oui, je vous l'assure, et » croyez que je n'ai point l'art de » tromper, vous avez été mal instruit,

» et *Lyon n'est pas aussi coupable* » *qu'on vous l'a présenté*. Je vous citerai plusieurs faits insérés dans un » rapport que vous avez fait sur cette » ville, et dont nous avons vu le con- » traire. Lyon en masse est bon, et » vous allez voir bientôt les plus heu- » reux résultats de mes promesses; tâ- » chez d'empêcher qu'une pareille vil- » le soit désolée, et que, sans s'entendre, » des milliers de patriotes s'entregor- » gent mutuellement, tandis que les » uns et les autres veulent le bien, et » ne veulent surtout que la républi- » que ».

Mais c'étoit à un tigre que parloit ce député : Couthon trouvant *cruelles* et *intolérables* les lenteurs du siége de Lyon, alla consommer lui-même le désastre de cette malheureuse ville, et la livra, vaincue, sans défense, à l'infâme Collot-d'Herbois, son digne émule, qui acheva sa ruine par des attentats qui

porteront l'horreur de son nom jusqu'aux siècles les plus reculés.

En traçant le portrait du scélérat Couthon, nous désirerions bien l'appuyer de quelques-uns de ces monumens d'hypocrisie profonde, dont l'histoire de la convention nationale offre presqu'à chaque page des traits frappans, et qui servoient à couvrir la perversité de son ame, comme les fleurs qui naissent sur une eau bourbeuse et infecte, empêchent d'appercevoir la corruption qui fermente sous leur tige; mais le cercle étroit dans lequel nous nous sommes circonscrits, ne nous permet guère de ces sortes de citations; il nous suffira de dire que ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, a servi de voile et de prétexte aux barbaries de cet hypocrite infâme.

Jamais on n'a prononcé le nom de vertu avec une onction pareille à la sienne; jamais personne ne parut plus

passionné pour le bonheur de ses semblables ; jamais l'humanité n'eût en apparence un plus zélé défenseur, et la divinité même un adorateur plus respectueux et plus sincère. Il faut l'entendre jusques dans son fameux rapport du 22 prairial, sur la réorganisation du tribunal révolutionnaire, où il fouloit avec tant d'audace les droits sacrés de la nature et de l'humanité. Là, tandis qu'il rédigeoit en principes l'assassinat, et qu'il creusoit un tombeau à l'innocence, les noms de justice et d'humanité retentissoient presqu'à chaque ligne de son discours ; il sembloit avoir honte en quelque sorte des horreurs qui lui échappoient, et il les environnoit des idées de la vertu, pour les faire passer à la faveur de ce cortége honorable. Enfin, après avoir présenté le code le plus complet d'iniquité, qui soit jamais sorti des conceptions de la tyrannie, il termine par ce langage

hypocrite. « C'est encore des poignards » que nous dirigeons contre nous, nous » le savons; mais que nous importent » les poignards! Le méchant seul tremble quand il agit; les hommes vertueux ne voient point de danger » quand ils font leur devoir; ils vivent » sans remords et agissent sans crainte ».

Cependant il faut le dire, Couthon ne vit pas toujours son hypocrisie couronnée d'un succès complet; une circonstance que nous allons rapporter faillit déranger son système de fourberie, en le montrant tel qu'il étoit, et en dévoilant aux yeux de la France la turpitude et la férocité de son ame. Voici le fait. Un de ses collègues, en mission dans un département, fit circuler un écrit contre lui. Quel fut l'étonnement du public accoutumé à toujours entendre parler du vertueux, du sensible Couthon, de le voir traiter dans cet écrit *de monstre exécrable, d'hypo-*

crite, d'homme barbare, qui, sous une sensibilité apparente, avoit un cœur de tigre, de scélérat enfin, qui avoit mérité mille fois de périr du dernier supplice.

Couthon étoit à cette époque membre du comité de salut public. On s'attend, sans doute, qu'il va écraser du poids de sa puissance l'audacieux qui avoit eu le courage de le peindre avec tant de vérité : non. Couthon, que ce trait avoit blessé jusqu'au fond du cœur, n'en témoigne, pour ainsi dire, aucun ressentiment ; il se contente de déclarer à la tribune que cet écrit étoit dicté par le génie infernal de la contre-révolution, et quant au châtiment que la convention paroissoit disposée à faire subir au calomniateur, il implore, en quelque sorte, sa clémence jusqu'au retour de son ennemi.

Mais que vouloit Couthon par cette conduite astucieuse ? Il vouloit amener

son accusateur au point de lui faire une réparation telle que sa réputation sortit complettement victorieuse de cette lutte. En effet, quinze jours après, effrayé des dangers qu'il avoit appelés sur sa tête, le proconsul, de retour de sa mission, monta à la tribune, où il désavoua l'écrit dans lequel il avoit calomnié Couthon, ajoutant qu'il le vouoit à l'exécration publique, et que jamais il ne l'auroit publié s'il avoit toujours été lui, s'il n'avoit été trompé par des intrigans et par des scélérats.

L'ame expansive de Couthon se dilata en entendant une pareille rétractation, et il paya par des embrassemens fraternels, la bassesse de son accusateur, qui, pour sauver à Couthon l'opprobre de sa perversité publiée, voulut bien prendre pour lui la honte d'une calomnie reconnue.

Couthon, toujours fidelle partisan de Robespierre, se rallia à lui lorsque la

scission éclata entre les membres du comité de salut public, et prépara de loin la chute des uns et des autres : c'est alors que se forma le hideux triumvirat de Robespierre, Saint-Just et Couthon, quoique ces deux derniers n'en fussent qu'une portion provisoire : car il n'y a pas de doute que Robespierre, après avoir sacrifié ses concurrens les plus redoutables, n'eût brisé à leur tour les deux derniers appuis de sa tyrannie, pour régner seul sur les ruines fumantes de la France asservie.

Mais Couthon ne l'en servit pas avec moins de chaleur dans ses dernières entreprises. C'est lui qui, quelques jours avant le 9 thermidor, se chargea d'annoncer à la tribune des Jacobins que le bonheur du peuple exigeoit encore le sacrifice de quelques têtes. Dans cette société, où Robespierre, accablé par ses terreurs et ses remords, répandoit depuis quelque temps ses alarmes,

Couthon se montra son plus zélé défenseur : — « Pour moi, disoit-il, je veux » partager les poignards dirigés contre » Robespierre, et je déclare que le fer » qui perceroit son cœur, perceroit » aussi le mien, ou je le vengerois ». — Dans la fameuse séance du 8 thermidor, où éclatèrent les premiers signes de l'orage qui devoit fondre le lendemain sur la tête de Robespierre et de ses complices, la convention ayant agité la question de savoir si le discours que Robespierre avoit prononcé à la tribune seroit imprimé ou renvoyé à l'examen des comités, Couthon s'exprima ainsi :

« Je vôte pour l'impression, et j'y ajoute un amendement qui a l'air très-foible, et que je regarde comme très-sérieux; il faut que la France entière sache qu'il est ici des hommes qui ont le courage de dire la vérité toute entière; il faut que l'on sache que la ma-

jorité de la convention sait l'entendre et la prendre en considération : je demande, non-seulement que ce discours soit imprimé, mais aussi qu'il soit envoyé à toutes les communes de la république ; et quand on a osé demander qu'il fût renvoyé à l'examen des deux comités, c'étoit faire un outrage à la convention, car elle sait sentir et juger.

» Je suis bien aise, au reste, d'épancher mon ame : depuis quelque temps au système de calomnie contre les représentans fidelles et les plus vieux serviteurs de la révolution, on joint cette manoeuvre abominable de faire circuler que quelques membres du comité de salut public cherchent à l'entraver ; je suis un de ceux qui ont parlé contre quelques hommes, parce que je les ai regardés comme immoraux et indignes de siéger dans cette enceinte, je répéterai ici ce que j'ai dit ailleurs, et si je croyois *avoir contribué à la perte*

d'un seul innocent, je m'immolerois moi-même de douleur ».

Tant de dévouement pour Robespierre méritoit bien que Couthon partageât son sort et subit sa destinée; aussi, dans la séance mémorable du lendemain, fut-il compris dans le décret d'arrestation qui mit aux fers ce monstre. Dans la chaleur de la discussion qui précéda ce décret, Couthon, à moitié étendu sur une banquette, ne pouvant faire entendre sa voix, que le tumulte étouffoit, levoit de temps en temps ses mains et ses yeux vers le ciel; il avoit si fort contracté le ton de l'hypocrisie, que même dans cet instant décisif, il cherchoit encore à en imposer par les apparences d'une sensibilité vertueuse: mais il fut bientôt tiré de cet état par les propositions foudroyantes qui se succédèrent contre lui. — Couthon est un tigre altéré du sang de la représentation nationale, s'écrioit-on de toutes parts;

il a osé, disoit Fréron, par passe-temps royal, parler dans la société des Jacobins de cinq ou six têtes de la convention; ce n'étoit là que le commencement, et il vouloit se faire de nos cadavres autant de degrés pour monter au trône. Je demande le décret d'arrestation contre Couthon.

Ce décret fut porté à l'instant au milieu des plus vifs applaudissemens. Comme il ne pouvoit se rendre à la barre où étoient déjà Robespierre, son frère, Saint-Just et Lebas : — Qu'on ôte *cette charrogne* d'ici, s'écria un député, et il fut porté au milieu de ses complices pour les suivre bientôt à l'échafaud qui les attendoit.

Les particularités de sa conduite jusqu'au moment fatal ne présentent rien de remarquable; comme ses complices, et sur leur invitation, il trouva le moyen de se faire porter à la maison commune, où il partagea leurs com-

plots; mais la lâcheté de Robespierre entraîna la sienne; il fut surpris agitant stupidement un couteau, et menaçant de se percer le sein; depuis cet instant, soit frayeur, soit hypocrisie, il tomba dans un accablement qui fit croire à quelques personnes qu'il s'étoit tué; mais, le lendemain, lorsqu'on le conduisoit à l'échafaud, on eut lieu de se convaincre qu'il étoit encore plein de vie.

Ainsi ce scélérat qui s'étoit joué de tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes, et qui avoit osé se dire vertueux avec un cœur noirci de forfaits, entendit les imprécations qui le poursuivirent jusques sur l'échafaud, et les applaudissemens qui précédèrent l'instant de son supplice. — L'hypocrisie, qui avoit fait son caractère distinctif, sembloit le rendre plus hideux à la multitude détrompée; et jusqu'au moment surtout, où, porté sur l'échafaud, on

vit ce corps frêle, perclus, et déjà à moitié dans la tombe; ce corps à qui la nature sembloit avoir prescrit de végéter sur une chaise ou dans un lit, et pour lequel tant de victimes avoient été immolées, et tant de désastres accumulés sur la France, alors mille sentimens d'horreur, d'indignation et de mépris saisirent les spectateurs, et son ame horrible s'exhala couverte de l'exécration publique.

Précis historique de la vie et des crimes de Saint-Just.

Si l'on veut avoir l'idée de tout ce que peut enfanter d'extravagant l'esprit humain, livré aux déréglemens de l'immoralité, de l'ambition, et d'une ignorance présomptueuse, il faut lire les sentences morales et les maximes politiques que débitoit Saint-Just à la tri-

bune de la convention, dans le temps qu'il conspiroit avec Robespierre, pour asservir la France et la livrer à ce monstre.

Il semble que la tâche particulière de ce conspirateur fut de faire disparoître à jamais du sein des Français les principes de la morale sociale pour les plonger dans l'abrutissement des habitans des forêts : il faut l'entendre en effet, proscrivant tout principe et toutes bienséances, *comme n'étant favorables qu'à l'aristocratie*; parlant de la révolution *comme d'un coup de foudre*, qui devoit anéantir en un instant, tous les ennemis de l'égalité; comme d'un *fatal niveau* qui devoit se promener sur les têtes, semblable à peu près à celui de ce tyran qui étendoit sur son lit de cinq pieds tous les voyageurs, et les faisoit réduire à la mesure de ce lit.

A peine échappé de la poussière de l'école

l'école (1), tout gonflé de son érudition, Saint-Just avoit lu dans un grand homme (2), qu'il n'entendoit pas sans doute, qu'un peuple s'étoit laissé corrompre par le luxe, enfant des arts et du commerce, et voilà qu'aussitôt il conçoit le projet d'anéantir les arts, le commerce et le luxe, et que d'un ton de suffisance, qui n'auroit été que comique, s'il n'eut pas été atroce, il annonce à la tribune : *que ce n'est pas le bonheur de Persépolis, mais celui de Sparte, qu'il doit donner à la France.*

Ailleurs, il n'admet plus de foi privée ; une foi publique lui suffit, et on la possède dès qu'on est membre d'une société populaire.

Ailleurs il détruit le ressort de la sensibilité : les larmes versées sur la tombe

(1) Il avoit 26 ans.
(2) Montesquieu.

d'un père, d'un frère ou d'un ami, sont un vol fait à la cité. C'étoit un crime que de s'attendrir en particulier; et ne pas pleurer généralement, c'étoit conspirer.

La loi agraire étoit visiblement le but de son système. Il prophétise avec emphase le temps où chaque Français ayant sa chaumière et sa charrue, n'enviera plus les jouissances de la richesse, et se reposera *dans les seuls besoins de la nature.*

Veut-on connoître enfin, par un seul trait, quel étoit dans ses pensées le terme atroce qui devoit couronner la révolution : qu'on l'écoute dans son fameux rapport sur la police générale.

« Formez les institutions civiles, disoit-il, ces institutions auxquelles on n'a point pensé encore : il n'y a point de liberté durable sans elles; elles soutiennent l'esprit révolutionnaire, même quand la révolution n'est plus... L'es-

prit humain est aujourd'hui malade, et sa foiblesse produit le malheur, parce qu'elle souffre l'oppression : *n'en doutez pas, tout ce qui existe autour de nous doit changer et finir, parce que tout ce qui existe autour de nous est injuste* ».

C'est sans doute en vertu de ce projet de destruction, qu'il avoit écrit dans une note trouvée parmi ses papiers, qu'un révolutionnaire devoit être prêt à marcher *les pieds dans le sang et dans les larmes*.

Saint-Just étoit né à Blérancourt, près Noyon, dans le département de l'Aisne ; il avoit reçu de la nature un de ces caractères ardens, qui ouvrent le cœur à toutes les impressions fortes, et précipitent dans un abyme de déréglemens, lorsqu'ils ne sont pas contenus par des principes.

L'enthousiasme de la nouveauté, aliment ordinaire d'une ame active et re-

muante, le lança de bonne heure dans la carrière révolutionnaire, et lui fit désirer d'y figurer dans les grandes scènes qui se préparoient. Quelques talens, et une grande apparence de dévouement à la cause de la liberté, le firent remarquer des habitans de son canton ; il fut nommé électeur.

Une lettre qu'il écrivit à Robespierre, pendant que celui-ci n'étoit encore que député à l'assemblée constituante, donne la mesure de son caractère.

« Vous, lui disoit-il, qui soutenez la patrie chancelante contre le torrent du despotisme et de l'intrigue; *vous que je ne connois que comme Dieu, par des merveilles*, je m'adresse à vous, Monsieur, pour vous prier de vous réunir à moi pour sauver mon triste pays. La ville de Coucy s'est fait attribuer les marchés francs du bourg de Blérancourt : pourquoi les villes en-

gloutiroient-elles les priviléges des campagnes? Il ne restera donc plus à ces dernières que la taille et les impôts! Appuyez, s'il vous plaît, de tout votre talent, une adresse que je fais par le même courrier, à l'assemblée nationale.

» Je ne vous connois pas; *mais vous êtes un grand homme.* Vous n'êtes point seulement le député d'une province, *vous êtes celui de l'humanité,* et de la république : faites, s'il vous plaît, que ma demande ne soit point méprisée ».

Signé SAINT-JUST.

Lorsqu'il entra à la convention nationale, son premier soin fut de se rallier *au grand homme,* dont il avoit déjà admiré les merveilles. Il fut accueilli par Robespierre, et bientôt après admis dans ses confidences. Quelques preuves que l'on ait données de l'insuffisance des moyens de Robespierre pour

conspirer, il en avoit du moins un bien puissant et bien efficace, c'étoit de savoir choisir les instrumens de sa tyrannie. Saint-Just, dont l'enthousiasme révolutionnaire ne connoissoit pas de bornes, dont l'humeur atrabilaire et vaporeuse n'étoit propre qu'à enfanter les idées les plus sombres, dont les demi-principes étoient si faciles à égarer, dont l'admiration exclusive pour Robespierre et Marat, donnoit déjà lieu à tant de préventions, dont le jeune cœur tressailloit à l'idée de la célébrité que donnoit la tribune nationale, et dont peut-être les premiers sentimens avoient été fortifiés par l'espoir de la régénération d'un grand peuple, par le prestige de l'amour, de l'humanité, et par la haine des tyrans; dont l'histoire des nations lui avoit offert les traits dans ses pages immortelles; Saint-Just, disons-nous, parut à Robespierre l'homme qui convenoit le plus à ses

desseins. Il le choisit donc pour être, après lui, le tyran de son pays.

Les premiers pas de ce conspirateur dans la carrière politique, ne furent marqués par aucun de ces succès brillans, qui présagent la célébrité et deviennent le gage d'une influence future : les agitations de la convention nationale, dans ses premières époques, semblèrent l'effrayer ; il paroissoit attendre, en quelque sorte, le triomphe de Robespierre, pour se montrer son partisan, et marcher audacieusement avec lui vers le crime. Cependant il étoit compté au nombre des fidelles montagnards, et il votoit toujours avec eux. On le connoissoit à peine, lorsqu'après le 31 mai il parut à la tribune avec ce langage d'audace qui ne le quitta plus : le premier rapport d'un grand intérêt qu'il fit, eut pour objet de faire déclarer traîtres à la patrie les députés de la Gironde, qui avoient

sui, et de faire décréter d'accusation ceux qui avoient été arrêtés et plongés dans les fers.

Dès lors la tâche d'envoyer à l'échafaud ses collègues, lui fut spécialement affectée.

Souvent en mission, il sembloit ne reparoître à la tribune que pour y désigner des conspirateurs, et les livrer à la hache des bourreaux; après avoir couvert de sang et de cachots les départemens confiés à son activité révolutionnaire, il revenoit seconder à Paris les sombres fureurs de Robespierre, et dénoncer avec une audace sans exemple ceux de ses collègues que ce tyran avoit proscrits.

C'est ainsi qu'il se chargea du fameux rapport qui précipita Danton, Hérault-Séchelles, Phelippaux, etc. sur l'échafaud. L'intrépidité qu'il mit dans cette lutte, qui étoit vraiment le coup de force de Robespierre, et l'atroce perfi-

die qu'il employa pour accélérer le jugement et le supplice de ces hommes, dont les réclamations vigoureuses pouvoient si fort compromettre le tyran, et dévoiler ses forfaits, lui valurent les honneurs du triumvirat. Dès lors il entra dans tous les secrets de la conspiration de Robespierre, et celui-ci lui en confia un des principaux ressorts, en partageant avec lui la surveillance de la police générale.

En servant les projets de Robespierre, Saint-Just avoit adopté la marche hypocrite de ce scélérat; son audace, ses crimes, ses atrocités, tout cela étoit justice, vertu, probité. C'étoit au nom de l'humanité, de la divinité même, *qu'il marchoit les pieds dans le sang et dans les larmes.*

Veut-on apprendre comment il avoit appris à tirer parti de l'abus suborneur des mots? Entendons-le tracer lui-même le caractère des conjurations. « Selon

» lui, ce caractère est le déguisement :
» on seroit imprudent d'annoncer ses
» desseins et son crime ; il ne faut donc
» point, ajoutoit-il, s'attacher à la sur-
» face du discours, mais juger les hom-
» mes par ce que la probité conseille ».

Si du caractère et des principes généraux de ce conspirateur, nous passons à des faits particuliers, on verra qu'il ne le cédoit en rien aux *Couthon*, aux *Maignet*, aux *Collot-d'Herbois*, aux *Currier*, et à tant d'autres bourreaux de l'humanité, dont les forfaits épouvanteront les générations futures. Il sembloit avoir choisi les départemens voisins du théâtre de la guerre, pour y ajouter aux calamités qu'entraîne ce fléau, les malheurs d'une tyrannie intolérable. Ses vexations et ses atrocités, répandoient par tout, dans ce pays infortuné, le deuil et la consternation. Des peuplades entières fuyoient à l'approche de ce frénétique révolution-

naire ; et, dans leur désespoir, alloient chercher un asyle parmi les ennemis de leur patrie. Les départemens du Rhin n'avoient plus ni cultivateurs, ni artistes ; quelques hommes de sang régnoient sur des chaumières désertes et des villages abandonnés.

Parmi les moyens qu'il employoit pour réduire au plus affreux désespoir les infortunés habitans de cette partie de la France, les contributions arbitraires étoient le plus ordinaire ; il avoit imposé la ville de Strasbourg pour une somme de neuf millions, payables en vingt - quatre heures. Un banquier n'ayant pu trouver sur-le-champ trois cent mille livres, fut attaché, par ses ordres, pendant six heures à la guillotine ; d'autres furent jetés dans des cachots, et voués à la mort.

Saint-Just étoit en mission à l'armée du nord, lorsque des lettres pressantes de Robespierre le rappelèrent à Paris.

La grande époque où ce tyran devoit consommer son ouvrage, approchoit; il avoit besoin de tous ses appuis, et la circonstance étoit trop décisive pour que Saint-Just n'y jouât pas le rôle qui lui convenoit. Il s'agissoit de dénoncer à la convention, et par conséquent de livrer à l'échafaud, les membres du comité de salut public, qui, depuis quelque temps, ayant séparé leurs intérêts de ceux de Robespierre, devenoient suspects à ce tyran. Plein de ce projet, et pour y préparer les esprits, Saint-Just, en arrivant, fit donner la plus grande publicité à un fait que voici.

Un officier autrichien, disoit-il, ayant été fait prisonnier dans une dernière action, lui avoit tenu ce propos: « Tous vos succès ne sont rien; nous » n'espérons pas moins traiter de la paix » avec un parti, avec une fraction de » la convention, et de changer bientôt votre gouvernement ».

En

En même-temps Robespierre qui, depuis long-temps n'avoit paru à l'assemblée, faisoit un discours, où il décrioit toutes les opérations du gouvernement, et déclamoit contre ses membres, après avoir préalablement vanté son incorruptibilité et sa vertu.

Mais le grand coup devoit être porté par Saint-Just; il avoit déjà parlé à ses collègues du comité de salut public, d'un rapport qu'il devoit faire le 9 thermidor à la convention, et il n'avoit pas dissimulé que plusieurs membres du comité y étoient accusés et dénoncés. Alarmés de cette déclaration, ses collègues, réunis en séance le 8 au soir, lui dirent que sans doute il étoit de son devoir de dénoncer à la convention tout ce qu'il sauroit devoir compromettre la chose publique; mais qu'auparavant il étoit juste d'examiner en commun les faits, afin de ne pas jeter le trouble.

Saint-Just répondit qu'il consentiroit volontiers à ce qu'on lui demandoit, s'il n'eut point envoyé les premières feuilles de son rapport à un de ses amis. — En ce cas, répliquèrent ses collègues, faites-nous part de la conclusion. — Saint-Just ne le voulut pas. Sur ces entrefaites, Collot-d'Herbois arriva au comité; en entrant, ses regards se portèrent sur Saint-Just, qu'il observa froidement. Saint-Just lui ayant demandé ce qui se passoit aux Jacobins. — « Quoi! lui dit Collot-d'Herbois, » tu nous demandes ce qui se passe aux » Jacobins; n'es-tu pas le complice de » Robespierre? N'avez-vous pas com- » biné vos projets? Je le vois, vous » avez organisé un infâme triumvirat, » votre projet est de nous assassiner. » Mais, je vous le déclare, quand bien » même vous réussiriez, vous ne joui- » rez pas long-temps de vos forfaits; et » le peuple, qui ne tarderoit pas à être

» éclairé, vous mettroit en pièces ». A ces paroles véhémentes, Saint-Just pâlit et se déconcerta. —— Tu as dans ta poche, reprit un des membres, des notes contre nous; montre-nous-les. —— Saint-Just vida ses poches, et assura qu'il n'en avoit aucune. A cinq heures du matin, Saint-Just sortit du comité, et promit de revenir à onze heures, pour faire part à ses collègues du rapport qu'il devoit faire à la convention; mais il ne tint pas parole. A midi, le comité reçut une lettre de lui, ainsi conçue: —— « Vous avez flétri » mon cœur; je vais l'ouvrir à la con- » vention nationale ». —— En effet, Saint-Just se rendit dans l'assemblée, où il demanda à faire un rapport, du plus grand intérêt pour la chose publique.

Arrivé à la tribune, il y composa long-temps sa contenance, et après avoir déroulé un papier qui renfermoit

son discours, il parla à peu près ainsi :

« Je ne suis d'aucune faction. Je
» viens vous dire que les membres du
» gouvernement ont quitté la route de
» la justice. Les comités de salut public
» et de sûreté générale m'avoient char-
» gé de faire un rapport sur les causes
» qui, depuis quelque temps, semblent
» tourmenter l'opinion publique. . . . .
» Mais je ne m'adresse qu'à vous. . . . .
» On a voulu répandre que le gouver-
» nement étoit divisé. . . . Il ne l'est
» pas. . . . . ».

A ces mots il fut interrompu, comme tout le monde le sait, par Tallien ; et alors s'engagea la terrible discussion qui finit par la chute du tyran et de ses complices.

Pendant qu'elle dura, Saint-Just ne quitta pas un instant la tribune ; il laissoit la place libre aux orateurs qui s'y succédoient rapidement, pour ou contre Robespierre ; mais il s'en réservoit

constamment un coin, toujours prêt à reprendre la parole, et à continuer son discours; si les chances de la discussion le lui permettoient.

Nonchalamment appuyé sur un des côtés de cette tribune, il paroissoit presque insensible aux grandes scènes qui se passoient autour de lui, et dont il étoit le premier moteur; de temps en temps il lançoit des regards de dédain sur les principaux acteurs de cette journée; mais jamais il ne prit la parole, et le décret d'arrestation étoit lancé contre lui, sans qu'il eût opposé la moindre résistance aux accusations qui le motivèrent. On assure qu'on lui vit verser des larmes, mais c'étoit sans doute de rage: de loin sa figure paroissoit couverte d'une pâleur affreuse; à mesure que le dénouement de la discussion approchoit, sa contenance devenoit pénible et embarrassée. Sur la proposition d'un membre, et d'aprés le dé-

cret qui s'ensuivit, il déposa sur le bureau du président le discours qu'il tenoit dans ses mains, et dont il n'avoit lu que les premières phrases. Enfin, il quitta la tribune pour se rendre à la barre avec Robespierre et ses complices.

Depuis cet instant, tout lui fut commun avec ce monstre. A la maison commune, où il se rendit, il se constitua *le chef du comité d'exécution*, qui devoit préparer la mort et l'échafaud aux auteurs de la révolution du 9 thermidor. Mais il ne jouit pas longtemps de l'espoir de la vengeance; il fut arrêté dans le lieu même où il en méditoit les moyens. Bien différent de ses complices, qui, presque tous, cherchèrent à attenter à leur vie, il ne fit aucun mouvement pour se détruire. Ceux qui l'ont vu dans ce moment, assurent qu'il étoit d'un sang froid étonnant; il n'opposa aucune résistance à

ceux qui, les premiers, se saisirent de sa personne. Il demanda seulement qu'on ne lui fit point de mal, assurant que son intention n'étoit point de se défaire.

Le lendemain, sur la fatale charrette, il fut presque le seul dont la contenance étoit calme, et dont l'aspect n'offroit rien de hideux. Ceux qui l'avoient vu la veille à la tribune, et qui l'observèrent marchant à l'échafaud, retrouvèrent en lui le même sang froid, et la même expression dans les traits. Les malédictions que cent mille bouches lui adressoient à la fois, et de toutes parts, n'ébranlèrent en aucune manière son intrépidité; il considéroit tout avec des yeux où le calme se peignoit; la vue de l'échafaud ne lui causa aucun effroi; et chargé des crimes les plus odieux, tout dégoûtant du sang de l'innocence, il reçut la mort comme un homme vertueux, dont le sentiment

d'une conscience tranquille et sans remords, seroit la consolation et l'appui.

Précis historique des crimes de Payan, agent national de la commune.

Lorsque les symptômes de l'anarchie révolutionnaire s'annoncèrent par toute la France, il en fut de ce moment comme de celui qui précède un grand orage, où l'on voit la terre se couvrir d'une foule d'insectes rampans et vénimeux; alors on vit sortir de leur obscurité une multitude d'hommes inconnus, qui, prenant tout à coup le masque du patriotisme et le langage hypocrite de la vertu, s'élancèrent, avides de sang et de richesses, dans la carrière politique, cherchant à se rallier aux tyrans de la France, afin de partager avec eux la dépouille de leur patrie, ou de

l'ensanglanter par leurs forfaits. Asyle de cette tourbe impure d'êtres immoraux, la société des Jacobins, où dominoit, à cette époque désastreuse, Robespierre, étoit comme le corps de réserve où ce tyran plaçoit à leur arrivée, les vils complices de son ambition, en attendant le moment de les faire servir efficacement à ses projets, et de les déchainer dans la société pour y porter le ravage et l'effroi.

Parmi ceux que ce monstre y choisit, lorsqu'il fut question de composer son exécrable tribunal révolutionnaire, Payan, sorti des contrées méridionales de la France, mérita de fixer son attention : on a trouvé dans ses papiers, une liste, dans laquelle Payan étoit considéré par lui *comme un homme énergique et probe, capable des fonctions les plus importantes* (1).

(1) N°. 39 des pièces justificatives du rapport de Courtois.

On jugera si Payan répondit aux vues et à l'attente de Robespierre, tandis qu'il fut juré du tribunal révolutionnaire de Paris, par les leçons qu'il donnoit à un certain *Roman-Fourousa*, devenu membre de la commission populaire d'Orange, qu'un de ses amis lui avoit dénoncé comme un homme susceptible de quelque scrupule dans les fonctions de sa place, et trop ami des formes : voici comment Payan crut devoir le rassurer.

« J'ai été long-temps, mon cher ami, membre du tribunal révolutionnaire, et je crois, à ce titre, te devoir quelques observations sur la conduite des juges ou des jurés. Il est bon de t'observer d'abord, que les commissions chargées de punir les conspirateurs, n'ont absolument aucun rapport avec les tribunaux de l'ancien régime, ni même avec ceux du nouveau. Il ne doit y exister aucunes formes ; la conscience du

juge est là, et les remplace. Il ne s'agit point de savoir si l'accusé a été interrogé de telle ou telle manière, s'il a été entendu paisiblement et long-temps, lors de sa justification; il s'agit de savoir s'il est coupable. En un mot, ces commissions sont des commissions révolutionnaires, c'est-à-dire, des tribunaux qui doivent aller au fait, et frapper sans pitié les conspirateurs; elles doivent être aussi des tribunaux *politiques*; elles doivent se rappeler que tous les hommes qui n'ont pas été pour la révolution, ont été, pour cela même, contre elle, puisqu'ils n'ont rien fait pour la patrie. Dans une place de ce genre, la sensibilité individuelle doit cesser; elle doit prendre un caractère plus grand, plus auguste; elle doit s'étendre à la république. Tout homme qui échappe à la justice nationale, est un scélérat qui fera, un jour, périr des républicains que vous devez sauver. On répète sans

cesse aux juges : prenez garde, sauvez l'innocence; et moi je leur dis, au nom de la patrie : tremblez de sauver un coupable.

» Dans la position où tu te trouves, je soutiens qu'il est impossible, avec la plus grande sévérité, que tu condamnes jamais un patriote. Le tribunal est entouré d'hommes probes, de citoyens du pays même ; et la démarcation est tellement établie entre les amis de l'humanité et ses ennemis, que tu ne frapperas jamais que ses ennemis. Je t'en conjure, au nom de la république, au nom de l'amitié que je t'ai vouée, je t'en conjurerois au nom de ton intérêt particulier même, si l'on devoit en parler, lorsqu'il s'agit de l'intérêt général ; laisse des formes étrangères à ta place ; n'aies de l'humanité que pour ta patrie ; marches d'un pas égal avec tes collègues. Fauvetty sait l'impulsion qu'il faut donner au tribunal ; il a acquis l'estime

et

et l'amitié de tous les républicains. On applaudit toujours à sa justice ; et les aristocrates seuls, dont il détruisoit les partisans, lui reprochèrent sa rigueur. Il n'y a point de milieu, il faut être totalement révolutionnaire, ou renoncer à la liberté. Les demi-mesures ne sont que des palliatifs qui augmentent sourdement les maux de la république. Tu as une grande mission à remplir, *oublie que la nature te fit homme et sensible*. Rappelle-toi que la patrie t'a fait juge de ses ennemis. Elle élèvera un jour sa voix contre toi, si tu as épargné un seul conspirateur; et dans les commissions populaires, l'humanité individuelle, la modération qui prend le voile de la justice, est un crime. Je n'ai vu dans ces genres de tribunaux, que deux sortes d'hommes, les uns qui trahissoient les intérêts de la liberté, et les autres qui vouloient la faire triompher. Tous ceux qui prétendoient être plus

sages et plus justes que leurs collègues, étoient des conspirateurs adroits, ou des hommes trompés, indignes de la république. Choisis entre l'amour du peuple et sa haine. Si tu n'as pas la force et la fermeté nécessaires pour punir des conspirateurs, la nature ne t'a pas destiné à être libre. Tu sens, mon ami, que ces réflexions me sont inspirées par l'amour de la patrie, et par l'estime que j'ai conçue de toi; elles sont jetées à la hâte sur le papier, mais elles sont bonnes. Lis-les sans cesse, et surtout avant le jugement des scélérats que vous avez à frapper.

Salut et fraternité, PAYAN.

C'est avec de pareils principes que Payan exerça, pendant près d'un an, les fonctions de juré au tribunal révolutionnaire de Paris. Quelque utile qu'il fut dans ce poste, aux vues de Robespierre, il en fut cependant

tiré dans le mois de germinal, an II; et le comité de salut public le nomma agént national de la commune de Paris.

Il seroit infiniment curieux de tracer ici la conduite de ce nouveau magistrat, dans sa place d'agent national, si les bornes étroites que nous nous sommes prescrites, pouvoient nous le permettre : parmi les traits qui peuvent cependant intéresser par leur singularité, nous en citerons un.

On sait que dans tous les temps les femmes se sont réservées de tenir le sceptre de la toilette; qui eut imaginé qu'un grave magistrat du peuple pût empiéter sur leurs droits, et faire de cette partie des jouissances du beau sexe, l'objet de sa surveillance révolutionnaire? Voici pourtant comment l'agent national, Payan, disserta un jour, en pleine séance du conseil général de la commune, sur ce sujet.

« Il est, dit-il, une nouvelle secte qui

vient de se former à Paris ; jalouse de se réunir aux contre-révolutionnaires par tous les moyens possibles, animée d'un saint respect, d'une tendre dévotion pour les guillotinés, ces *initiées* font les mêmes vœux, ont les mêmes sentimens, et aujourd'hui les mêmes cheveux. Des femmes édentées s'empressent d'acheter ceux des jeunes blondins guillotinés, et de porter sur leur tête une chevelure si chérie ; c'est une nouvelle branche de commerce, un genre de dévotion tout-à-fait neuf. Ne troublons point ces douces jouissances ; laissons, respectons même les perruques blondes. Nos aristocrates serviront du moins à quelque chose ; leurs cheveux cacheront les têtes chauves de quelques femmes, et la courte chevelure de quelques autres qui ne furent jamais Jacobines que par les cheveux ».

Cette harangue est ridicule sans dou-

te ; mais on la trouvera bien plus ridicule encore, quand on en connoîtra le véritable motif, qui répandit l'alarme parmi toutes les femmes en qui le goût des perruques commençoit à se manifester.

La maîtresse de Robespierre, par un de ces caprices ordinaires de la coquetterie, avoit imaginé, le jour de la fête à l'Être suprême, de cacher ses cheveux noirs sous une perruque élégante de longs cheveux blonds, et de se montrer, parée de cette coëffure, parmi les femmes qui composoient la société des triumvirs. La maîtresse, alors en titre, de Barrère, jalouse de ce raffinement de coquetterie, s'en plaignit à son amant, qui, sensible comme Jupiter aux plaintes de Junon, fronça le sourcil, et résolut de venger l'amour-propre outragé de son amante.

Il mande, en conséquence, l'agent

de la commune de Paris. « Sais-tu, mon ami, lui dit-il, quand il fut en sa présence, que l'aristocratie relève la tête; qu'il s'établit une secte singulière et dangereuse : des femmes achètent les cheveux blonds des guillotinés, et s'en font faire des perruques, pour signal de ralliement dans leur dévotion, envers les ennemis de la république; il faut arrêter ce désordre : un seul mot de ta part, à la commune, suffira ».

Barrère avoit le talent de présenter un objet sous tant de couleurs, que l'agent national le plus clair-voyant se seroit laissé tromper par ce ton de zèle et de vérité. Le lendemain, Payan embouchant la trompette des dénonciations, ne manqua pas de tonner contre les perruques blondes. Tout Paris, toute la France, fut entretenu solennellement de l'élégant édifice de la coiffure des femmes, pour satisfaire le dépit et

la jalousie d'une virtuose, et Barrère suffoquoit de rire quand il se rappeloit cette gentillesse. . .

On voit par ce trait que Payan étoit autant le vil instrument des atrocités sanglantes des oppresseurs de la France, que le ministre de leurs jeux ridicules. Sa tâche, à la commune, étoit surtout de célébrer comme un bienfait, le gouvernement de Robespierre, de préparer l'esprit du peuple aux exécutions sanguinaires qui convenoient aux vues de ce tyran, et de lui applanir, par tous les moyens possibles, le chemin de la dictature. Semblable à ses maîtres, il avoit adopté le langage de l'hypocrisie la plus perverse; à l'entendre, dans ses réquisitoires, la France n'avoit jamais eu un gouvernement plus juste, ni plus humain; tout avoit été remis dans l'ordre; la république entière étoit un temple consacré à la justice et à la probité; jamais la Divinité n'y avoit eu

un culte plus pur, ni reçu des hommages plus dignes d'elle.

« Autrefois, disoit-il, dans un discours prononcé dans le temple qu'on appeloit alors *de la raison*, l'esprit public étoit anéanti, le despotisme avilissoit tout, détruisoit tout; on voyoit *le brigandage uni avec le pouvoir;* tous les principes du gouvernement étoient corrompus; les caprices du despote tenoient lieu de toutes les lois; la tyrannie exercée à l'ombre de la justice, enlevoit aux tribunaux leur énergie, et aux particuliers leur liberté (1) : il falloit une révolution aussi étonnante que la nôtre, pour parvenir à une résurrection morale, et perdre jusqu'au souvenir de nos mœurs ridicules et barbares.

(1) Ne seroit-on pas tenté de croire qu'il avoit puisé ces traits dans le tableau déplorable qu'offroit alors la France ?

» Les méchans, ajoutoit-il, se rapprochent pour conspirer contre nous ; unissons-nous tous pour nous *insurger contre le vice.* Nous avons abattu les tyrans, détruisons la tyrannie des hommes corrompus ; nous avons conquis la liberté, rappelons-nous que les vertus en sont les conservatrices, et que tout partisan du vice est ennemi de la république ».

Quel homme honnête ne sent pas l'indignation s'allumer dans son cœur, en voyant un pareil langage sortir de la bouche d'un pareil scélérat ?

Si les succès eussent couronné l'ambition de Robespierre, il n'y a pas de doute que Payan n'eût joué un grand rôle sous sa dictature : il régnoit entre ces deux personnages une intimité et une confiance parfaites. Robespierre sembloit même avoir une sorte de déférence pour les avis et les conseils de Payan. C'est d'après ses notes qu'il fut

décidé qu'un tribunal révolutionnaire seroit établi à Orange, son pays natal, et voici la manière curieuse dont il en dressa le plan.

« Neuf ou dix mille prévenus à mettre en jugement; l'impossibilité de les transférer à Paris, puisque cette translation exigeroit dans une distance de deux cents lieues, une armée pour escorte; l'inconvénient de déplacer trente mille citoyens au moins, qui seroient appelés en témoignage, et parmi lesquels se trouveroient le petit nombre de fonctionnaires publics restés fidelles; la désorganisation politique qui en résulteroit, voilà les motifs de l'établissement.

» Quant à l'organisation, on propose les articles suivans :

1°. Créer un tribunal révolutionnaire qui siégera à Orange, à l'effet de juger les contre-révolutionnaires du départe-

ment de Vaucluse, et ceux des Bouches-du-Rhône.

2°. Le composer d'un accusateur public et de six juges.

3°. L'autoriser à se diviser en deux sections en cas de surcharge de travail.

4°. Il jugera révolutionnairement, sans instruction écrite, *et sans assistance de jurés*.

5°. Nommer pour le composer,

Trinchard et Fauvetty, jurés du tribunal révolutionnaire de Paris, Milleret et Fourousa, connus par les citoyens, Payan, Crosmarie et Rouilhon, connus du citoyen Couthon, etc. »

Conformément à ces instructions de Payan, un tribunal révolutionnaire fut établi à Orange, par arrêté du comité de salut public, du 21 floréal an II : on y envoya les individus qu'il avoit désignés, et le 19 messidor suivant, Fauvetty lui écrivoit :

« Enfin, mon ami, nous allons, et

nous avons plus fait dans les six premiers jours de notre activité, que n'a fait dans six mois le tribunal révolutionnaire de Nîmes; enfin, la commission a pourtant rendu *cent quatre-vingt-dix-sept* jugemens dans *dix-huit jours*. Je te promets que nous mettrons dans le diabolique comtat, la *vertu et la probité* à l'ordre du jour, etc. »

D'un autre côté, le greffier du tribunal, en lui envoyant quelques exemplaires des premiers jugemens, lui disoit : « Tu les recevras exactement à l'avenir, et je me charge d'autant plus volontiers de cette tâche, que tu ne pourras voir *qu'avec plaisir tomber les têtes* contre-révolutionnaires. Neuf conspirateurs Orangeais ont déjà subi la peine due à leur crime : tu connois la position d'Orange; *la guillotine est placée devant la montagne*; on diroit que *toutes les têtes* lui rendent,

en

en tombant, *l'hommage qu'elle mérite. Allégorie précieuse* (1) pour de vrais amis de la liberté. Adieu, mon ami, compte que ça va, et que ça ira ».

En recevant ces lettres, combien l'aine féroce de Payan devoit s'applaudir de son ouvrage! aussi ce *régénérateur du midi* s'en faisoit-il un titre puissant auprès de Robespierre pour obtenir, soit pour lui ou ses amis, tout ce qui devenoit l'objet de leur ambition. Un de ses frères (1) fut nommé à la place de commissaire de l'instruction publique; ailleurs, il dresse une liste de citoyens où se trouvent des noms à jamais exécrables, et tous ces hommes sont bientôt établis les

(1) Quelle horreur! Ainsi on en étoit venu au point d'immoler des hommes à la Montagne, comme autrefois certains peuples immoloient leurs fils et leurs filles aux esprits malfaisans.

(2) Mis hors la loi le 9 thermidor.

juges de leurs semblables. Quels juges, ô grand Dieu! c'étoient les furies qui s'étoient emparées du siége de Minos et de Rhadamante.

Nous avons dit que Robespierre avoit une espèce de déférence pour les conseils de Payan; on va en juger par une courte analyse de la lettre, ou plutôt du plan de contre-révolution déjà cité dans l'histoire de Robespierre, que Payan lui fit passer à l'époque de l'affaire de Catherine Théos, et dont il semble que Robespierre se soit fait un texte de conduite dans sa marche.

On se rappelle que Robespierre heurta de front le comité de sûreté générale, dans le rapport que ce comité fit contre *Catherine Théos*; et qu'il en résulta du refroidissement entre les membres qui le composoient et Robespierre.

A ce sujet, Payan l'invitoit à faire faire un rapport important par le co-

mité de salut-public pour détruire celui du comité de sûreté générale, un rapport, disoit-il, philosophique, présentant que cette conspiration étoit née des factions du royalisme et de l'étranger.

Quelle fureur ! Une vieille folle s'enferme dans son grenier, où elle s'amuse à distribuer à quelques fous comme elle, des bons de béatification pour l'autre monde ; et voilà que Payan imagine de ce sujet une double, une triple conspiration de factions réunies. C'étoit bien là le génie de Robespierre, qui cherchoit et vouloit faire voir par tout des conspirations.

Payan, après avoir rehaussé ensuite le comité de salut public aux dépens du comité de sûreté générale, ajoute qu'il vaudroit mieux qu'il y eût dans ce comité des hommes avec des talens médiocres, qui se laisseroient conduire par le gouvernement, que des hommes de

génie ; et que dans ce cas, tout iroit bien, et l'unité d'action sauveroit la patrie.

Voilà cette unité tant prêchée par Robespierre, que Payan déguise ici sous le titre d'unité d'action, tandis que dans ses pensées, comme dans celles de Robespierre, ce n'étoit que l'unité de pouvoir et de despotisme.

Seroit-il inconséquent, continuoit Payan, de présenter vaguement à ses amis des réflexions sur cet objet, et de leur faire sentir que le comité de salut public, après tout, sauveroit la patrie ?

Qui ne voit dans ces mots que Payan avoit entendu parler de l'unité de pouvoir dont le comité de salut public seroit d'abord le centre unique, et par suite Robespierre, et que ce plan étoit en tout celui de ce tyran, dont le dessein étoit d'amener peu à peu la chute du comité de sûreté générale, afin d'avoir ensuite un meilleur marché du co-

mité de salut public, quand il n'auroit en face que ce rival à quelques têtes ?

C'est ainsi que Payan écrivoit à Robespierre pour accélérer la marche de ce tyran dans sa carrière ambitieuse, et être à portée de partager bientôt avec lui la dépouille de la France. Et ce n'étoit pas seulement par des conseils qu'il cherchoit à lui faciliter la domination suprême, il exaltoit encore son orgueil par des éloges dont il savoit bien que la vanité de Robespierre rehausseroit le prix.

« Je n'ai pu, lui écrivit-il, entendre sans attendrissement plusieurs morceaux de votre rapport (sur l'existence de l'Etre suprême.) Le caractère de sensibilité avec lequel vous l'avez prononcé lui donnoit un nouveau prix ; c'est, sans contredit, le rapport le plus parfait qui ait été fait : les idées en sont grandes, neuves et sublimes, l'ironie y est maniée avec une noblesse, une fi-

nesse qui servira de modèle à nos orateurs : ce que vous dites surtout des rois doit produire un effet étonnant chez les peuples étrangers ».

En récompense de tant de dévouement; l'intention du tyran étoit de consacrer le pouvoir de la commune sur l'autorité départementale. Il paroît en effet que Payan devoit présenter une pétition à la convention, tendante à la suppression du département, comme autorité rivale, et lui proposer de nommer le département, commission des contributions publiques; mais le 9 thermidor empêcha l'exécution de ce projet.

La conduite que tint Payan à cette époque, fut celle d'un homme qui avoit bien senti que son sort étoit lié à la destinée de Robespierre : aussitôt qu'il apprit les résultats de la séance du 9 thermidor, il s'empressa de se rendre au conseil général de la commune, pour y déterminer avec le maire, son

ami et son complice, Fleuriot-Lescot, les mesures qu'il seroit nécessaire de prendre pour faire triompher le tyran. Si les succès des moyens qu'il proposa eussent dépendu de lui, il n'y a pas de doute que la dernière heure de la liberté étoit sonnée pour la France, ainsi que celle de tous ses amis. Voici comment il s'exprima au milieu de la foule nombreuse que la nouveauté des événemens y avoit attirés.

« Citoyens, c'est ici que la patrie a été sauvée au 10 août et au 31 mai; elle est plus que jamais en danger; c'est ici qu'elle sera sauvée encore; que les bons citoyens se réunissent donc à l'instant à la commune; le danger est pressant; déjà les meilleurs patriotes, les amis constans du peuple sont jetés dans les fers; moi-même je ne suis arrivé jusqu'à vous qu'au milieu des assassins. Que nos mesures soient promptes et terribles ».

Aussitôt après il proposa, entr'autres mesures, les arrêtés suivans.

« Il est ordonné aux sections, pour sauver la chose publique, de faire sonner le tocsin et de faire battre la générale dans toute la commune de Paris, et de réunir leurs forces dans la place de la maison commune, où elles recevront les ordres du général Henriot.

» Le général Henriot se rendra sur-le-champ au comité d'exécution.

» Le général Henriot fera passer au comité d'exécution des fusils, des pistolets et des munitions.

» Le conseil général arrête que le commandant général de la force armée dirigera le peuple contre les conspirateurs qui oppriment les patriotes, et délivrera la convention nationale de l'oppression des contre-révolutionnaires ».

En même-temps il faisoit écrire à

tous les concierges des maisons d'arrêt la lettre suivante.

« Nous t'enjoignons, citoyen, sous ta responsabilité, de ne point recevoir aucun détenu, ni de donner aucune liberté que par les ordres de l'administration de police ».

Sur sa proposition, il fut encore arrêté que plusieurs membres de la commune se répandroient dans les sections de Paris, pour les exciter à l'insurrection.

Qu'une députation seroit envoyée aux Jacobins pour les inviter à fraterniser avec le conseil.

Et que les sections correspondroient de deux en deux heures avec la commune.

Ce fut lui qui proposa d'aller mettre en liberté le général Henriot, détenu au comité de sûreté générale, et que des commissaires, pris dans le sein du conseil, iroient, accompagnés de la

force armée, arracher des fers Robespierre et autres.

A l'instant où Robespierre parut dans le conseil, il se précipita au-devant de lui, le pressa dans ses bras, et le conduisit sur l'estrade du président, en lui renouvelant les sermens d'un dévouement éternel.

Payan, en un mot, n'oublia rien de ce qui pouvoit assurer le succès de cette journée; mais il luttoit contre le génie de la liberté, qui devoit tourner contre lui et ses complices tous les efforts qu'ils faisoient pour l'anéantir.

Déjà des pressentimens affreux sembloient l'accabler. L'inquiétude se peignoit dans ses regards, et dans l'agitation extrême de ses mouvemens : rien ne s'exécutoit comme il l'auroit désiré; il mêloit la fureur à son impatience : Henriot étoit un lâche, les sections des ramas de contre-révolutionnaires; sa surveillance s'étendoit à tout; mille

fois il fit répéter au conseil le serment de mourir à son poste. — C'est ici qu'est le dépôt des vrais amis de la liberté, jurons de le défendre, s'écrioit-il. — Il alloit sur la place, il haranguoit la force armée, il exhortoit, il menaçoit. . . . . Vains efforts! Bientôt le cri de vive la convention se fit entendre sous les fenêtres de la commune. A ce cri, Payan frémit de rage et d'indignation: un instant après il se vit abandonné de tous ceux qui venoient de jurer avec lui de mourir à leur poste, de Robespierre lui-même qui essaya d'attenter à sa vie: seul alors, il conserva son audace, il courut aux armes pour défendre ses jours, mais il fut arrêté au même instant.

Ici finit son courage: le lendemain il parut, sur la charrette, pâle, défait et portant dans tous ses traits l'empreinte de l'abattement le plus profond; à peine il osoit lever les yeux sur

la multitude, qui, après avoir contemplé le tyran, cherchoit à démêler ses principaux complices. Son nom retentit plusieurs fois au milieu des malédictions dont on couvroit de toutes parts cette horde d'assassins. Enfin il expia par sa mort les forfaits dont il s'étoit souillé, laissant à l'histoire un scélérat de plus à tracer.

Détails historiques sur la vie et les crimes d'Henriot, commandant-général de Paris.

PARMI les plats valets que Robespierre avoit tirés de la fange, du vice et du crime, pour les associer à ses projets sanguinaires, celui qui inspire le plus d'horreur est le trop fameux Henriot, commandant de la garde nationale de Paris. Jamais la nature n'avoit formé en effet une ame plus vile et plus propre à servir les fureurs de la tyrannie,

en

en se prêtant à toutes les combinaisons de sa perfidie et de sa férocité.

Henriot appartenoit à des parens pauvres, mais pleins de probité. Il avoit passé la plus grande partie de sa jeunesse dans l'état de domesticité ; il étoit, avant la révolution, laquais d'un conseiller au parlement ; il obtint dans la suite, par le crédit de son maître, une place de commis à une des barrières de Paris : il occupoit encore cette place à la fin de l'année 1789.

Brutal, insolent, sans éducation, sans principes, Henriot n'avoit que des vices, et pas une bonne qualité. Il ne connoissoit de jouissances que celles que donne une vie crapuleuse, de langage que celui des tripots et des cabarets, et de frein que la crainte de la potence.

Quand la révolution fut toute entière livrée à l'intrigue et au crime, Henriot commença à jouer un rôle dans sa sec-

tion. Il s'y fit remarquer surtout par un acharnement féroce contre les riches et les propriétaires : voici, en toutes lettres, comment il y parla dans une occasion où il s'agissoit de mettre une taxe sur les riches : « Faisons des billets » sur chacun desquels nous mention- » nerons une somme ; nous irons en- » suite chez les riches un de ces billets » dans une main, et un pistolet de l'au- » tre. Nous dirons au riche : paie cela ; » s'il ne le paie pas .... hé bien, *nous* » *aurons le plaisir au moins de l'é-* » *gorger* ».

L'ardeur aveugle avec laquelle cet homme se portoit à adopter et à outrer toutes les mesures de cruauté mises en avant pour préparer le règne de la tyrannie, l'avoit déjà fait remarquer de Robespierre ; mais l'intelligence féroce qu'il avoit montrée à l'époque affreuse des massacres de septembre, le lui avoit rendu encore plus cher.

Henriot fut en effet un des bourreaux qui se signala le plus, et par le nombre des assassinats, et par son industrie à torturer les victimes : il avoit choisi pour théâtre de ses barbaries, la maison dite de Saint-Firmin ; on l'en vit sortir en chemise, les bras nus, le visage, les cheveux, les mains, tout son corps dégoûtans de sang.

Depuis cette époque il étoit devenu l'ami, le confident, le favori, et l'un des exécuteurs de Robespierre. Sa section elle-même l'avoit choisi pour son commandant : il l'étoit encore lorsque le 31 mai arriva.

Au milieu des préparatifs qui se faisoient à la commune, sous les ordres de Chaumette, pour assurer le succès de cette épouvantable journée, on eut besoin de la présence du commandant général de la garde nationale parisienne; mais celui-ci ne s'étant pas rendu aux sommations de la municipalité, le con-

seil général proclama, à l'unanimité, Henriot commandant général provisoire ; et c'est ainsi que l'exécution du complot formé par Robespierre pour affermir sa tyrannie, fut confiée à l'un de ses agens le plus dévoué et le plus capable de répondre à ses vues.

Tout le monde sait maintenant avec quelle audace ce digne ministre du plus sanguinaire des tyrans, se conduisit pour faire triompher la faction aux gages de laquelle il servoit ; comment il arma cent mille hommes, qu'il disposa autour de la convention nationale, avec l'appareil militaire le plus formidable, pour l'effrayer, et lui arracher les décrets de proscription qui convenoient aux vues de Robespierre. Avec quelles imprécations féroces il excitoit au massacre des députés proscrits, les citoyens paisibles, qui, sans connoître le motif de l'insurrection, étoient devenus les instrumens de la tyrannie la plus odieuse.

— Demandez, mes amis, leur disoit-il, en parcourant les rangs, demandez la punition des traîtres, des Brissotins et des Girondins; ce sont eux qui ont ouvert Condé à l'ennemi, qui ont préparé les malheurs éprouvés par l'armée du Nord; qui sont les auteurs des troubles de Lyon et de la Lozère, qui veulent anéantir Paris, et livrer la France entière aux tyrans coalisés. Défendons la montagne et les députés patriotes que ces traîtres veulent assassiner; portons aujourd'hui le dernier coup à cette faction scélérate; qu'elle soit anéantie!

Mais son dépit et sa rage furent au comble, lorsqu'au lieu de cette fureur qui présage des massacres, il ne vit partout, dans la masse des hommes qu'il commandoit, que l'apparence du calme et du respect pour la représentation nationale. C'est alors que, retiré avec quelques affidés, qui, comme lui, étoient dans le secret de cette journée,

il s'emporta en insultes et en outrages contre les Parisiens, ajoutant qu'il *n'y avoit rien à faire avec de pareilles bûches.*

Pour ranimer l'énergie, il ordonna à un de ses amis de se transporter aux Jacobins, où étoit le foyer de l'insurrection.

Arrivé à la tribune, cet émissaire, après avoir fait le tableau de l'ignorance et de l'insouciance des citoyens, s'exprima ainsi : « J'ai vu le brave Henriot parcourir vainement les rangs, le sabre à la main, pour électriser les esprits. —— Qu'est-ce donc, se demandoit-on avec étonnement ? Que veut-on faire ? Et ce n'est qu'avec la plus grande peine que nous sommes parvenus à faire connoître à quelques-uns le but civique de l'insurrection.

« Je vois avec douleur, ajouta cet orateur, que la nuit est arrivée, et que nous sommes très-peu avancés : je

ne veux point jeter du découragement, mais il faut prévenir la lassitude ; prenez garde que les citoyens, après avoir soulevé une masse imposante, ne s'arrêtent ; nous pourrions dire alors, la république est perdue. Que les mesures les plus fortes et les plus vigoureuses soient adoptées, et que demain le soleil ne se lève pas avant que la liberté soit assurée ».

Henriot eut beau faire par lui ou par ses émissaires, le massacre projeté n'eut pas lieu, et il ne put servir qu'à demi les desseins de Robespierre. Il n'en obtint pas moins la récompense de ses services. Quelque temps après le 31 mai, les sections furent convoquées pour nommer le commandant-général de la garde nationale de Paris ; les suffrages se trouvèrent partagés entre lui et Raffet ; enfin, il obtint, pour ainsi dire, à force ouverte, la majorité des voix, qui, dans une ville comme Paris,

n'excédèrent pourtant pas le nombre de six mille, et il fut proclamé commandant général de la garde parisienne.

L'histoire de sa vie, depuis cette époque jusqu'à celle de son supplice, est un enchaînement si révoltant de bassesses auprès de Robespierre et de ses complices; de cruautés envers les citoyens proscrits, de dissolutions et de débauches dans sa conduite privée, que nous croyons devoir en épargner à nos lecteurs le hideux tableau. Nous ne placerons ici que quelques ordres qu'il donnoit, en sa qualité de commandant général, et qui, par leur singularité, prouveront de quelle hypocrisie étoit capable cet homme, qui, à l'exemple de ses maîtres, osoit aussi parler de vertu, d'humanité et de liberté.

« Mes frères, disoit-il, à une époque où les assignats perdant de leur valeur, forçoient les ouvriers à exiger de plus

fortes journées, les ouvriers des ports n'ont pas donné l'exemple des privations que nous autres, *pauvres démocrates sans culottes*, avons contractées dès le berceau; ils exigent pour leurs journées un salaire trop fort, qui ne peut qu'occasionner la cherté des denrées, et priver nos pauvres mères de familles de celles de première nécessité. Vivons honnêtement, vêtissons-nous décemment et proprement; n'abandonnons pas nos vertus et notre probité; ce sont nos seules richesses; elles sont impérissables; fuyons l'usure; ne prenons pas les vices du tyran que nous avons terrassé; soyons toujours *aux yeux de l'univers*, ce que nous avons toujours été ».

« Des citoyennes, disoit-il dans une autre circonstance; indignes de ce nom, se font payer pour passer la nuit à la distribution du charbon. Viles égoïstes ! vous n'êtes pas faites pour

rester à côté de nos vertueuses républicaines ; vous ne savez pas vous priver comme elles ; vous n'aimez pas, comme elles, *les bons magistrats* et les bonnes lois ; vous ne désirez pas, comme elles, de n'avoir à cette opération, qu'un officier civil et un ruban tricolor. Hé bien ! les républicains se coaliseront pour séparer et distinguer les bonnes d'avec les mauvaises. Les bonnes seront secourues, et la loi punira les méchantes ».

Voici comment il s'exprimoit le lendemain de la fête à l'Être suprême.

« La fête du 20 s'est passée avec beaucoup de décence ; la simplicité, les mœurs et, *les vertus étoient en évidence* ; la représentation nationale, le ciel, la terre et toute la nature rendoient leur hommage à l'Être suprême : il ne faut plus, pour régler l'ordre et la marche de nos cérémonies religieuses, qu'une flamme tricolore, l'égalité,

la fraternité et l'amour de son pays».

« Toutes les lettres anonymes adressées au général de Paris, disoit-il ailleurs, resteront au rebut ; les menaces et les injures des méchans sont trop méprisables pour occuper un instant les fonctionnaires publics. Quelques faux patriotes se rassemblent dans les cafés ; et s'y comportent d'une manière très-indécente ; tous ceux qui aiment la patrie doivent arrêter cette espèce de perturbateurs, et les conduire au comité de sûreté générale : *celui qui méprise le gouvernement actuel est un agent de la faction anglaise et ministérielle* : mais qu'importe ! nous avons pour nous et pour notre gouvernement les hommes probes et vertueux de tous les pays».

« Ailleurs il disoit : mes frères, je suis bien content de votre exactitude dans le service : c'est ainsi que les hommes vertueux doivent se conduire : lorsque

nous aurons séparé de la société les hommes sans mœurs, les perturbateurs, les fripons, alors la société sera heureuse. Ayez confiance dans *les vertueux montagnards*, dans *les infatigables magistrats* de la commune, (Chaumette et Hébert) ils préféreront tous plutôt la mort qu'un vil et méprisable esclavage ».

« Mes frères, écrivoit-il à l'époque fatale où les tyrans cherchoient à répandre le bruit d'une révolte dans les prisons, pour avoir un prétexte d'assassiner les malheureuses victimes qui y étoient détenues, mes frères, surveillons les prisons; il se trame dans ces asiles un complot contre la liberté; les détenus coupables veulent s'ouvrir les portes à quelque prix que ce soit, pour assassiner les représentans fidelles, et les meilleurs démocrates. Qu'ils tremblent, leur punition sera prompte, et la loi inexorable; *les juges sauront l'appliquer à propos* ».

Il

Il est facile de reconnoître à tous ces traits, l'élève et le disciple de l'hypocrite Robespierre. Vil instrument de ce monstre, Henriot se prêtoit à tout ce qui devoit concourir à l'affermissement de sa tyrannie; il avoit rempli de ses créatures les compagnies de canonniers de Paris; l'arsenal étoit à sa disposition; il commandoit à six mille jeunes Séides qui formoient le camp de la Plaine des Sablons; tous les ressorts de la force publique lui avoient été remis; ainsi, tandis que les comités révolutionnaires ne reconnoissoient que la voix de Robespierre, que Fouquier-Tinville immoloit à son gré tous ceux qui devenoient l'objet de ses soupçons ou de sa vengeance; que la société des Jacobins n'agissoit que d'après les impulsions de sa tyrannique volonté, et que la convention nationale elle-même plioit sous son redoutable empire, Henriot préparoit tous les moyens de réduire, par la

force, ceux qui auroient osé braver sa puissance.

Mais Henriot, comme tous les autres complices en chef de Robespierre, étoit un être aussi lâche que féroce : la chute de son maître le plongéa dans un état de désordre et de trouble qui lui ôta jusqu'au souvenir des moyens puissans qu'il avoit entre ses mains pour le délivrer et assurer son triomphe ; il ne prit aucune des mesures qui auroient pu changer le 9 thermidor, en un jour d'horreur et de désolation pour la France entière. Un de ses aides-de-camp fut même obligé de lui écrire à la hâte ces mots : — Mon général, vu le rapport qui vient de m'être fait, je crois que vous feriez bien de monter à cheval, et de vous montrer dans Paris. — Et lui, après avoir rassemblé l'état-major dans la cour Saint-Martin, et dressé un ordre par lequel il instruisoit les chefs de la force armée, que le con-

seil général de la commune avoit arrêté que le commandant général dirigeroit le peuple contre les conspirateurs qui opprimoient les patriotes, et délivreroit la convention de l'oppression des contre-révolutionnaires, après avoir commandé une réserve de deux cents hommes prêts à marcher aux ordres des magistrats du peuple, et indiqué la commune pour point de réunion ; il se contenta de parcourir en forcené les fauxbourgs en criant : *aux armes*, et frappant à coups de sabre les citoyens que ses cris ne remplissoient pas de l'esprit de rage et de fureur qui l'animoit. Il laissa traîner de prison en prison Robespierre et ses complices, et bientôt après il fut arrêté lui-même dans la rue Saint-Honoré, avec quelques-uns de ses aides-de-camp, comme il exhortoit ceux qui s'attroupoient autour de lui de prendre les armes contre la convention, et de se rendre à la commune.

Conduit au comité de sûreté générale, il fut déposé dans la pièce qui précédoit celle où le comité tenoit sa séance : on lia ses deux bras avec une corde nouée par derrière, de sorte qu'il ne pouvoit faire usage de ses deux mains, fortement écartées l'une de l'autre : les aides-de-camp faits prisonniers avec lui, furent simplement attachés par les poignets.

Il étoit alors sept heures et demie du soir; il y avoit environ une heure qu'Henriot étoit au comité de sûreté générale, lorque les choses changèrent de face, et prirent pour un moment une tournure vraiment alarmante.

Marchant à la tête de douze cents hommes armés, que soutenoit un fort escadron de gendarmerie à cheval avec quatre pièces de canon servie par les canonniers les plus dévoués à Robespierre, Coffinhal, décoré de l'écharpe municipale, se présente à la porte du

comité de sûreté générale; les membres de ce comité se crurent perdus, et leur effroi se propageant jusqu'au sein de la convention nationale, y porta le trouble et le désordre; mais Coffinhal et sa troupe n'usèrent que d'une partie de leur avantage : après avoir désarmé, sans la moindre résistance, les gendarmes attachés à la convention, ils délièrent Henriot et ses aides-de-camp, et les emmenèrent avec eux à la maison commune. Il est incontestable que si après cette expédition ils se fussent portés dans la cour du château des Tuileries, et de là dans la salle de la convention, la journée étoit décidée, et le tyran triomphoit.

Ce fut là le seul trait de courage qui distingua les complices de Robespierre. Henriot ramené en triomphe à la maison commune, crut suppléer à sa première imprévoyance en prenant enfin un parti décisif; mais il n'étoit plus

temps ; la convention nationale avoit prévenu l'audace des conjurés ; les sections étoient éclairées ; et tous les bons citoyens s'étoient ralliés : les nouvelles tentatives d'Henriot ne firent qu'accélérer sa perte et celle de son parti. S'étant présenté sur la place du Carousel avec son état-major, et une suite assez nombreuse, en vain il essaya de soulever le peuple, et surtout les canonniers sur lesquels il comptoit le plus : des cris tumultueux étouffèrent sa voix ; les canonniers refusèrent de faire feu sur la convention ; en même temps il étoit mis hors de la loi par l'assemblée : le bruit de ce décret terrible acheva de le déconcerter ; il s'enfuit avec précipitation, et se réfugia de nouveau à la maison commune, où bientôt Robespierre et tous ses complices se trouvèrent enveloppés et prêts à tomber entre les mains de ceux qu'un instant auparavant

ils proscrivoient comme des factieux dignes du dernier supplice.

Plein de trouble, et frappé de terreur, Henriot cherchant son salut dans la fuite, se glissa dans un des couloirs de la maison commune; là il rencontra Coffinhal qui s'enfuyoit aussi. A l'aspect d'Henriot, qui, en sortant du comité, avoit garanti sur sa tête le succès de la conspiration, Coffinhal ne put contenir sa fureur. — Lâche! lui dit-il, voilà donc où ont abouti tes moyens si certains de défense! scélérat, tu n'échapperas pas à la mort que tu cherches à éviter! — En disant ces mots, il saisit Henriot par le milieu du corps et le précipita par une fenêtre du second étage de la maison commune.

Henriot tomba d'abord sur un toit, et de là dans une des rues étroites qui environnent la maison commune. Surpris et reconnu par quelques gendarmes, il se sauva dans un égoût à côté duquel

il étoit tombé, mais un gendarme enfonçant sa bayonnette dans l'égoût, lui creva un œil et le força de se rendre.

Le lendemain il parut sur la fatale charrette, n'ayant pour vêtement qu'une chemise et un gilet, et tout couvert de fange et de sang; sa chevelure, ses mains ensanglantées, un de ses yeux qui tomboit sur une de ses joues, tout cela formoit un tableau si dégoûtant et si effroyable, qu'on n'osoit le fixer longtemps. Le voilà, le voilà, disoit le peuple, tel qu'il étoit lorsqu'il sortit de Saint-Firmin, après y avoir égorgé les prêtres!

Son aspect, en réveillant par tout le souvenir affreux des épouvantables journées de septembre, attestoit une vérité terrible, que jamais les assassins de l'innocence n'échappent au châtiment qui les attend.

Enfin ce scélérat trouva le terme de sa vie mêlée de tant de crimes et d'hy-

pocrisie. Il périt sous le fer qui vengeoit à la fois tant de forfaits.

Notice historique des crimes de Dumas, président du tribunal révolutionnaire.

Un des complices de Robespierre qui inspirera le plus d'horreur, et dont le nom rappellera le plus de forfaits, c'est Dumas. Il n'est pas un homme sensible à qui ce scélérat n'ait fait répandre des larmes de douleur et de désespoir; il n'est pas une famille honnête et vertueuse qu'il n'ait plongée dans le deuil et la consternation : c'est lui que le tyran jugea digne d'exécuter, dans toute son étendue, la loi barbare du 22 prairial, et qui fit verser ces torrens de sang, qui, pendant six semaines, coulèrent sur l'échafaud où il égorgeoit ses victimes.

Le portrait de ce monstre est un des

plus hideux à tracer. Ailleurs, le fanatisme pouvoit, en exaltant les ames, leur donner ces dispositions atroces qui ont fait commettre tant de crimes; mais dans le cœur de Dumas il n'y avoit que la soif du sang, que la haine de l'humanité, que les impressions de la férocité la plus monstrueuse, que le mépris le plus formel de toute justice et de toute vertu, qui fussent le principe de sa conduite.

Il étoit né à Lons-le-Saulnier, dans le département du Jura, de parens honnêtes; il avoit reçu de la nature quelques talens; son éducation avoit été soignée; il exerçoit la profession honorable d'homme de loi; mais la perversité de son ame avoit étouffé tous ces germes de bienséance et de probité. On l'avoit vu au commencement de la révolution, favoriser le parti des émigrés, souper avec un de ses frères la veille de sa sortie de la France, puis se jeter dans le parti de ce

qu'on appeloit alors *fédéralisme*, puis se réfugier aux Jacobins pour s'y livrer à l'intrigue, et enfin devenir un des plus zélés partisans de la tyrannie de Robespierre.

Son dévouement aux intérêts de ce scélérat lui valut d'être associé aux bourreaux qui devoient former le tribunal révolutionnaire; il fut d'abord nommé vice-président de ce tribunal, et survivant ensuite à toutes les modifications que le caprice de Robespierre fit éprouver, à diverses époques, à cette société d'assassins, il parvint à mériter complettement sa confiance, et à obtenir l'emploi de président du tribunal révolutionnaire qu'il ambitionnoit.

Dans ce poste, il étoit à la fois l'espion de Robespierre auprès de ses collègues, le dénonciateur forcené des proscrits auprès des comités de gouvernement, leur accusateur à la tribune des Jacobins, et leur juge implacable

au tribunal. On l'a vu plusieurs fois, juger le lendemain comme conspirateurs, ceux que la veille il avoit dénoncés dans la société des Jacobins comme suspects. Ce tigre avoit fini par fouler aux pieds toute pudeur et toute bienséance. Tout couvert de sang, et après avoir envoyé à l'échafaud soixante victimes, il alloit le soir déclamer à la tribune des Jacobins contre l'insuffisance des moyens qu'avoit le tribunal pour *juger tous les ennemis de la liberté.* Son projet étoit de joindre à la salle où se tenoient les audiences, une partie de la grande salle du palais, pour y réunir à la fois cinq ou six cents victimes; et comme on lui observoit qu'un pareil spectacle pourroit à la fin révolter le peuple, — hé bien! dit-il, il n'est qu'un moyen de remplir notre but, sans inconvénient, c'est de faire dresser une guillotine dans la cour de chaque prison, et d'y faire

exécuter,

exécuter, pendant la nuit, les prisonniers.

Ce conseil que Dumas donnoit à Fouquier-Tinville, en présence de Robespierre et de quelques autres affidés, auroit été infailliblement exécuté, si le 9 thermidor n'eût anéanti tous ces scélérats avec leurs complots. Dumas étoit encore sur son tribunal de sang, où il venoit de signer la mort de soixante victimes, lorsqu'il fut arrêté par des agens du comité de salut public.

Ne sachant pas ce qui venoit de se passer à la convention, et attribuant sa disgrace à l'humeur sombre et capricieuse de Robespierre, qui immoloit ses amis comme ses ennemis, on dit qu'il s'écria douloureusement : — *Je suis perdu.* — Il se souvint sans doute alors que Robespierre, dont la grande politique étoit de se servir d'hommes que, d'un mot, il pouvoit envoyer au supplice, avoit entre ses mains des piè-

ces qui pouvoient le conduire à l'échafaud. C'étoit Robespierre, en effet, qui par son crédit, étoit parvenu à étouffer les suites de dénonciations graves qui avoient été faites aux Jacobins contre lui, après s'être approprié toutefois les pièces qui servoient d'appui à ces dénonciations, et les avoir gardées pour s'en servir au besoin.

Mais dès que Dumas eût appris que sa disgrace lui étoit commune avec Robespierre, le calme rentra dans son ame; il fût conduit à Sainte-Pélagie, vers les quatre heures du soir; à sept heures, il n'y étoit plus; le concierge de cette prison, docile aux ordres de la commune, le laissa sortir sur la sommation de quelques individus envoyés par elle pour le relâcher. Dumas se transporta alors au rendez-vous général des conjurés; et comme on le savoit exercé aux opérations qui concernent un tribunal, on lui fit l'honneur de le charger de l'or-

ganisation de celui qui, après le triomphe de Robespierre, devoit exécuter ses vengeances. On doit juger quel eût été l'effet de ce choix, si le sort eut servi l'espoir de cette horde de cannibales.

Au moment de l'invasion de la maison commune par les troupes fidelles à la convention, Dumas laissa là son tribunal et ses plans, pour s'enfuir; il se glissa de couloir en couloir jusques dans un réduit obscur et isolé; mais il ne pût échapper aux recherches que l'on fit de lui : il fut trouvé dans son asile, et conduit, aux acclamations de tout le peuple, à la Conciergerie.

Le lendemain il comparut devant le tribunal que la veille il présidoit, pour y entendre son arrêt de mort. Etrange et bizarre effet des événemens qui signalèrent cette époque mémorable! Ce furent ses complices, ses amis, ou plutôt

les esclaves de ses volontés, qui l'envoyèrent à l'échafaud.

En marchant au lieu du supplice, Dumas étoit l'objet des imprécations particulières de la multitude. — Le voilà, s'écrioit-on, ce bourreau, cet assassin de l'innocence; va, monstre! va, scélérat, présider les furies de l'enfer. Par tout il fut accueilli par des huées et des malédictions, que sa contenance hagarde et furieuse redoubloit encore. Sa tête tomba une des dernières. Elle étoit aussi hideuse que son ame; elle révolta la multitude, effrayée encore du souvenir de sa férocité.

Tableau des crimes de Fleuriot-Lescot, Maire de Paris.

Fleuriot-Lescot étoit né en Autriche : la révolution, en se développant, lui parut propre à favoriser quelques

projets de fortune qu'il avoit conçus pour s'arracher à l'état de pauvreté dans lequel il vivoit à Paris; en conséquence il emprunta le masque du patriotisme, et se lança dans le tourbillon des intrigues sectionnaires, qui alors servoient de premier échelon pour parvenir aux emplois que donne la faveur populaire.

Fleuriot-Lescot tourna aussi ses vues du côté des Jacobins; il ambitionna d'être admis dans cette société; et il y fut reçu selon ses désirs; le rôle qu'il y joua, quelqu'obscur qu'il fut, le fit cependant distinguer de Robespierre: on prétend qu'aux témoignages de son admiration, et de son zèle pour ce vil intrigant, il ajouta quelquefois, vis-à-vis de ceux qui s'avisoient de contester devant lui l'incorruptibilité de Robespierre, des preuves qui firent plus redouter la vigueur de son bras que la force de ses raisonnemens.

Quoi qu'il en soit, il obtint la récompense de son dévouement, et il fût nommé l'un des substituts de Fouquier-Tinville lors de la première organisation du tribunal révolutionnaire de Paris. Fleuriot-Lescot remplit ses fonctions comme un homme qui vouloit, à quelque prix que ce fut, faire oublier son origine étrangère, et surtout se maintenir dans la faveur de ceux qui lui avoient si généreusement ouvert la carrière de la fortune.

Quoiqu'il fut sans talens, il avoit du moins ceux que donne une aine rampante et toujours prète à tout sacrifier aux caprices de la tyrannie. A la faveur de ces dispositions, il sût gagner la confiance de Robespierre, et lorsque ce tyran voulut organiser toutes les autorités constituées de Paris dans le plan de sa conjuration, il le fit nommer maire de Paris; non comme un homme qui pouvoit le servir dans cette place par

ses talens, mais comme un esclave dont il pourroit disposer à son gré, et qu'il pourroit faire mouvoir selon ses fantaisies et ses besoins.

Robespierre ne fut pas trompé dans son attente. Fleuriot-Lescot, loin d'abuser des droits et des prérogatives de sa place, n'en devint que plus dévoué à son protecteur; rien ne se faisoit à la mairie dont Robespierre ne fut instruit. Ce vil courtisan sembloit craindre en quelque sorte de respirer sans l'aveu de son maître; il le préconisoit avec une lâcheté révoltante; ses discours à la municipalité ne respiroient que bassesse et flatterie. Il auroit immolé sans remords l'univers entier aux caprices du tyran, pourvu qu'il eût conservé sa faveur.

Il savoit bien que Robespierre n'avoit, pour le perdre, qu'à rappeler qu'il étoit Autrichien, et que d'un mot, il pouvoit le confondre avec la faction de l'étranger. Ces pensées le rendoient en-

core plus rampant et plus soumis ; quelle humiliation pour une ville comme Paris, d'avoir pour premier magistrat un homme capable de cet avilissement ! .. Mais éloignons une pareille idée. Fleuriot-Lescot n'étoit pas le maire des Parisiens, il étoit le maire des brigands qu'on avoit mis à la tête de la commune de Paris.

Cet homme étoit si généralement méprisé, même par son parti, qu'à peine on daignoit se souvenir qu'il étoit maire de Paris, dans les occasions où il s'agissoit de faire intervenir sa qualité. C'étoit Payan qui avoit la grande influence, quant à lui il n'avoit guère que les honneurs de la représentation, et d'autres fonctions à remplir que de donner l'exemple d'un dévouement servile à Robespierre.

Il se trainoit ainsi de lâchetés en bassesses, lorsque le 9 thermidor vint l'envelopper dans la catastrophe des tyrans

qu'il servoit. On doit pourtant avouer qu'il fut un de ceux qui montrèrent le plus de caractère dans cette circonstance décisive. A peine le bruit de ce qui se passoit à la convention parvint jusqu'à lui, qu'il s'empressa de se rendre à la maison commune, et d'y rassembler les membres épars du conseil.

Le discours qu'il prononça quand ses collègues se trouvèrent réunis, fut celui d'un homme qui étoit bien décidé à subir les chances du parti pour lequel il combattoit; il rappela la gloire que la municipalité de Paris avoit eue de concourir au triomphe de la liberté aux époques mémorables du 10 août, et du 31 mai; il chercha à ranimer l'énergie des membres du conseil, et prenant dans ses mains le tableau qui représentoit les droits de l'homme, il s'écria avec chaleur : « Quand le gouvernement » viole les droits du peuple, l'insurrec-» tion est pour le peuple, et pour chaque

» portion du peuple, le plus sacré et le » plus indispensable de ses devoirs ».

Quelqu'un s'étant plaint que la feuille sur laquelle les membres du conseil arrivans s'étoient inscrits, avoit été soustraite, il dit : — Non, on ne nous ravira pas l'honneur d'avoir concouru aujourd'hui aux succès de la liberté sur la tyrannie et l'oppression : je propose que la liste soit renouvelée, afin que, déposée aux archives, elle atteste à jamais la fidélité des vrais amis de la patrie. — Et il s'inscrivit le premier sur la nouvelle liste.

Il sembloit avoir réservé tout l'énergie dont il étoit capable pour cet instant critique et décisif. Ce fut lui qui ordonna qu'on sonnât le tocsin de la maison commune, qu'on fermât les barrières, et qu'on fit avancer du canon sur la place de grève et sur les quais. On conduisit devant lui un concierge de la force, qui n'avoit pas voulu reconnoitre

les ordres de la municipalité ; à son aspect Fleuriot-Lescot devint furieux ; s'il n'eut été retenu, il auroit immolé cet infortuné geolier, qui, tremblant de frayeur, demandoit à ses pieds grâce et pardon.

Lorsque Robespierre entra dans la salle du conseil, Fleuriot-Lescot, ivre d'alégresse, se précipita au-devant de lui ; et l'appelant le sauveur de la liberté, il le fit asseoir dans son fauteuil, et fit prêter devant lui le serment de mourir pour sa defense.

Un officier porteur d'un ordre de la convention nationale s'étant présenté au conseil, il arracha de ses mains l'ordre qu'il lui présentoit, et après l'avoir déchiré, il traita cet officier de scélérat, ordonna qu'il fût dégradé à l'instant et conduit à la commission d'exécution.

Il couvrit également d'outrages un commandant de section qui avoit refusé d'envoyer ses canons à la commune,

et le fit traîner sur-le-champ en prison.

Quelque temps après on apperçut au coin d'une des rues qui donnent sur la place de grève, des commissaires de la section des Arcis qui faisoient la proclamation de la convention nationale. Aussitôt le maire ordonne qu'on aille arrêter ces insolens proclamateurs ; plusieurs membres se lèvent et bientôt après reparoissent amenant avec eux les commissaires de la section ennemie. Dès qu'ils sont en présence du conseil, Fleuriot-Lescot écumant de rage, épuise sur eux toute sa colère ; et les menaçant du plus terrible supplice, il les renvoie à la commission d'exécution.

Mais le moment de la défaite approchoit : tout à coup on entend un coup de pistolet qui part d'un des couloirs voisins. A ce bruit, Fleuriot-Lescot descend avec précipitation de sa place, court

court vers l'endroit d'où le coup étoit parti, et reparoit aussitôt pâle et tremblant, en s'écriant : *Tout est perdu.*

Depuis cet instant le découragement entra dans son cœur; la dispersion générale de ses complices, leur arrestation, les cris tumultueux qui retentissoient autour de lui, tout cela le plongea dans de vives alarmes; enfin il subit le sort commun. Conduit à l'échafaud il eut sous ses yeux le spectacle du supplice de tout les conjurés; en sa qualité de maire de Paris, il fut exécuté le dernier, après avoir été l'objet, non pas à la vérité de l'exécration générale, comme les tyrans dont il avoit été l'instrument, mais du plus profond mépris, châtiment inévitable des hommes qui, comme lui, se rendent les agens de la tyrannie.

Notice sur les crimes de Coffinhal, Président du tribunal révolutionnaire.

PIERRE-ANDRÉ Coffinhal, après avoir passé par toutes les charges révolutionnaires de sa section, où d'abord il avoit exercé la profession de médecin, et ensuite celle d'homme de loi, étoit enfin parvenu à la place de président du tribunal révolutionnaire de Paris. Les détails de sa barbarie dans ce poste sont d'une telle atrocité, qu'il faut avoir vécu dans ces temps malheureux pour les croire. La postérité aura peine à concevoir qu'un homme exerçant les fonctions déjà si redoutables de juge, ait pu mêler le sarcasme aux arrêts de mort qu'il prononçoit, et insulter à l'infortune des condamnés en les envoyant au supplice.

Mais ces temps où l'on avoit si fastueusement mis la probité et la vertu à l'ordre du jour, n'avoient rien de commun avec les fastes les plus extraordinaires des sociétés humaines : il étoit réservé aux hommes qui se disoient les enfans de la liberté, de surpasser tout ce que les siècles des Néron, des Phalaris, et des Tibère, avoient conçu d'horreurs et exécuté de forfaits.

Coffinhal, assis sur son tribunal de sang, et lançant des arrêts de mort, ressembloit plutôt à un baladin obscène, qui rassemble autour de lui des spectateurs avides de pasquinades, qu'à un juge devenu l'arbitre de la vie de ses semblables : la taille des malheureux qu'on amenoit devant lui, leur physionomie, leur tristesse, le calme qu'ils montroient, leurs réponses, leur silence, tout, jusqu'au son de leur voix, servoit à ce tigre de sujets de sarcasme et de raillerie. Il outrageoit la beauté,

par des propos indécens, les talens par des plaisanteries grossières, la vieillesse par des dédains atroces, l'innocence par des soupçons injurieux; si les prévenus vouloient parler, il leur disoit d'une voix terrible : — Tu n'as pas la parole. — S'ils se taisoient, ils conspiroient dans le silence.

Un jour, il venoit de condamner un maître en fait d'armes : — Pare cette botte-là, lui dit-il, en éclatant de rire. — Une autre fois il dit à des malheureux qui attendoient avec calme l'arrêt de leur destinée : — Vous seriez bien étonnés si je vous annonçois que vous allez être acquittés; et après avoir gardé pendant quelque temps le silence, comme pour s'amuser de leur contenance, il leur annonça leur condamnation.

O honte! ô douleur! l'exécration des siècles suffira-t-elle pour venger de tels attentats!

Coffinhal fut le seul de tous ceux qui, au 9 thermidor, avoient été mis hors la loi, dont on ne put se saisir : après avoir épuisé sa rage sur Henriot, en le précipitant par une fenêtre; il parvint à s'échapper; et s'étant déguisé sous la forme d'un batelier, il alla se cacher dans l'île des Cignes au-dessous des Invalides. Il y resta deux jours et deux nuits sans prendre aucune nourriture, et n'ayant pour asyle que quelques planches contre un déluge d'eau qui ne cessa de tomber pendant tout ce temps.

Le malheureux souffrant cruellement de la faim et de l'incommodité, qu'il recevoit de la pluie dont il étoit trempé, sortit de sa retraite; il se rendit chez un particulier qu'il avoit eu autrefois pour ami. Ce particulier lui devoit 25 louis; Coffinhal lui demanda du pain, des vêtemens et de l'argent. Mais cet ami le ferma sous la clef, et courut avertir la garde que Coffinhal étoit chez lui.

En se voyant arrêté, ce scélérat osa se récrier contre la violation des droits de l'hospitalité et de l'amitié, comme s'il eût encore eu quelque titre aux liens sacrés de la morale sociale ! arrivé à la conciergerie, il demanda à boire et à manger, et raconta au concierge qu'on se feroit difficilement une idée des terribles angoisses, des douleurs cruelles d'esprit et de corps qui l'avoient torturé pendant les deux jours qu'il avoit passés dans l'île des Cignes. — La mort qu'on me prépare, ajoutoit-il, sera une douceur en comparaison de ce que j'ai souffert.

Lorsqu'il alla au supplice, il fut constamment l'objet des railleries de la multitude; les uns lui crioient : — Tu n'as pas la parole. — D'autres passant des bâtons au travers des barreaux de la charrette, et les présentant à la poitrine du patient, lui rappeloient ses insultes aux infortunés qu'il condamnoit, et lui

crioient : — Hé bien ! Coffinhal, que dis-tu de cette botte ? Pare celle-là.

Coffinhal regardoit de droite et de gauche, et levoit stupidement les épaules. Il marcha à la mort avec une sorte de courage, et la reçut avec assez de résolution.

Quelques réflexions sur Robespierre et ses agens.

Après avoir parcouru les détails de la vie des scélérats dont nous venons de rappeler les crimes et le supplice, on se demandera sans doute quel étoit le but que ces monstres se proposoient. Nous répondrons qu'il est démontré que Robespierre, le chef de cette horde de cannibales, en avoit un : il aspiroit au pouvoir dictatorial. Mais ses complices n'en avoient aucun. Ils n'étoient que des instrumens passifs, qu'il faisoit mouvoir à son gré Il étoit parvenu à leur

inspirer un fanatisme politique si aveugle, qu'ils commettoient de sang froid les plus grands crimes, et que plusieurs d'entre eux se faisoient même une gloire de publier leurs forfaits.

Certes, s'écrioit un jour avec enthousiasme un juré du tribunal révolutionnaire, *Robespierre doit être bien content de moi, car j'ai toujours voté pour la mort.*

Un autre juré, rentrant gaiement chez lui, dit à sa femme : *embrasse-moi, ma bonne amie, j'ai bien gagné aujourd'hui l'argent que la république me donne; je lui ai procuré plusieurs millions.* — Cet assassin avoit envoyé à la mort 40 infortunés, dont les biens avoient été confisqués.

Un proconsul dévoué à la faction de Robespierre, et chargé par ce tyran d'une mission secrète dans un département, calculoit tous les soirs, avant de se coucher, combien les arrestations

des suspects qu'il avoit ordonnées pendant la journée, produiroient à la république. Lorsque ses calculs ne montoient pas à un million, il s'écrioit douloureusement : *je n'ai rien fait aujourd'hui.* — Diem perdidi!

Un agent de Robespierre envoyé dans plusieurs départemens pour former l'esprit public, disoit un jour à la tribune de la société populaire d'une ville riche et commerçante : — Mes amis, pour anéantir les ennemis de la liberté, je vais vous indiquer un excellent moyen : *il faut inviter les domestiques à dénoncer leurs maîtres, leur promettre secret et récompense.* —— Voilà ce que les agens de Robespierre appeloient *former l'esprit public.*

Si l'on pouvoit retracer tous les projets de barbarie et de férocité qui ont été discutés au milieu des nuits dans cette multitude innombrable de comi-

tés révolutionnaires qui couvroient la surface entière de la république ; toutes les trames ourdies pour immoler l'innocence ; tous les moyens atroces imaginés, pendant la tyrannie de Robespierre, pour faire couler le sang humain, afin de réduire la population de la France ; toutes les manœuvres enfin qui ont été employées pour tâcher de légitimer l'assassinat, on reculeroit d'horreur à la vue de ces tableaux épouvantables.

Nous nous bornerons, pour peindre en peu de mots cette horde de cannibales, à dire avec l'estimable auteur des Mémoires d'un Détenu, que ces machines à destruction, (les comités révolutionnaires) étoient la plupart composés d'hommes féroces ou stupides qui n'étoient pas dans le secret du tyran, et mettoient leurs fureurs à la place de celles de ce monstre. Comme rien n'égaloit la mobilité du gouvernement ré-

volutionnaire, ceux qui en étoient les agens s'empressoient de satisfaire leurs vengeances particulières; de là cette multitude d'assassinats juridiques qui ont effrayé la France et l'europe entière : de là cette foule de crimes et de forfaits inouis jusqu'à présent dans les annales des nations; de là enfin cette corruption totale de l'esprit public, cette démoralisation qui, en changeant toutes les idées, toutes les acceptions, n'ont donné que trop souvent le nom de vertu au crime.

Heureusement pour la France, et pour l'humanité, Robespierre s'est perdu par la bassesse et la férocité de ses agens et de ses complices; car on ne peut pas douter que les horreurs dont ces scélérats avoient épouvanté le monde, n'étoient que le prélude du plan infernal que leur chef avoit arrêté un mois avant le 9 thermidor. Grâces soient donc rendues au génie de la discorde,

qui a lancé ses serpens au milieu des rivaux du tyran, et les a portés à renverser l'idole qu'ils n'avoient encensée que trop long-temps : c'est en effet à ce génie, qui ne produit ordinairement que des maux, que la France doit l'espérance du bonheur qui a commencé à luire pour elle depuis la chute de l'insolent dictateur qui l'avoit asservie.

Puisse enfin le règne des lois immuablement affermi, éviter à ma patrie le retour des horreurs auxquelles elle a été exposée, et lui faire oublier tous les malheurs qu'elle a éprouvés !

Fin du Tome second.